









Challenge des Anciens Sur le Stand de TRAP77 à Chevrainvilliers

Organisé par Le COS Renault Lardy, Le Comité FSGT 91, TRAP 77, MBDA et ASBRED.

REGLEMENT

Cette épreuve, open, est organisée dans le cadre de l'amitié, de la convivialité et de l'entente des Anciens par binômes, retraités et préretraités sur 75 plateaux en parcours FSGT.

<u>Inscription</u>: par courriel <u>ef.cleret@orange.fr</u> ou par téléphone 06 76 39 73 71.

Date limite d'inscription : 14 mai 2018.

Participation:

- Chèque à l'ordre du COSRL Ball-Trap, à Mr Cléret Michel 20 rue de Beaulieu 91650 Breuillet.
- 36.00 € pour les licenciés FSGT.
- 38.00 € pour les non licenciés.
- Equipe gratuite.

Participants:

- Retraités et préretraités.
- Les tireurs actifs âgés de 50 ans minimum sont autorisés à constituer un binôme avec un retraité ou préretraité.
- Les tireurs seuls et de moins de 50 ans sont admis à participer à la rencontre mais seront hors concours et limités en fonction du nombre d'inscrits.

Classement:

- Un classement général retraités et préretraités pour les quatre premiers.
- Un classement par binômes en deux séries par la moitié pour les cinq premières équipes de chaque série (voir plus en fonction du nombre de participants).
- Si nombre d'équipes impaires, la première série inférieure à la seconde série.
- Un classement pour les hors concours.

Récompenses :

- Un trophée pour la première équipe.
- Les récompenses suivantes, cartouches et bons de plateaux, seront remises en fonction du nombre de tireurs

Pour les tireurs non licenciés FSGT, **une carte initiative populaire leur sera délivrée au tarif de 2 euros.** Les participants non licenciés FSGT doivent être détenteurs d'une licence fédérale (FFBT ou FFT) ou d'un permis de chasse validés.

La rencontre se disputera selon les règles FITASC en vigueurs :

- 75 plateaux dans la discipline du « Parcours FSGT ».
- Munitions de 28gr obligatoires.
- Protections auditives et lunettes de tir obligatoires.

Si barrages, seul un tireur y participera, l'équipe désignera son tireur.

Les participants s'engagent à respecter les dispositions du présent règlement dans le meilleur esprit et dans la convivialité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation lors de la rencontre.

L'organisateur Michel Cléret